



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE BETSCHDORF

Département du Bas-Rhin

### ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA CIRCULATION N° 2024/076

#### **Le Maire**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2542-2 et suivants

VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons

#### **ARRETE**

Article 1:- Il est instauré la mise en place de deux STOP dans la rue Woglers à hauteur du N°33 et 38, au niveau de l'intersection rue de Woglers avec la rue de l'école et l'impasse des Champs à Betschdorf. Et un STOP dans l'impasse des champs au niveau de l'intersection de la rue Woglers.

Article 2:- Les présentes dispositions sont applicables à partir de la mise en place des panneaux et du marquage routier.

Article 3:- Les panneaux de signalisation ainsi que le marquage routier seront mis en place par le centre technique municipale afin de permettre les présentes dispositions.

Article 4:-Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 5:-Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ SOUS FORETS,
- Monsieur le Directeur Départemental du Service Incendie et Secours du Bas-Rhin
- Monsieur le responsable centre technique municipale
- Monsieur le Responsable de la police Municipale de BETSCHDORF,
- Archives.

BETSCHDORF, le 30 Juillet 2024

Le Maire,  
Adrien WEISS

